

MAITRISE D'OUVRAGE



IFI Aménagement 2, rue Marie Curie

CS 5244 44124 VERTOU Gedex Téléphone : 0241,79,18,96

Département de la LOIRE ATLANTIQUE

COMMUNE DE LA BAULE

" Le Domaine du Parc Neuf 2 "

PA 4 - PLAN DE COMPOSITION

GEOMETRE - EXPERT MAITRISE D'OEUVRE



ATLANTIQUE GEOMETRES EXPERTS Etienne PRINCE Géomètre-Expert DPLG Stéphanie PRIEUR-DELAGE Géomètre-Expert DPLG Fabien PALFROY Géomètre-Expert - Ingénieur ESGT

9, avenue Florian - BP n°3 44 500 LA BAULE Tél 02 40 42 78 40 - Fax 02 40 42 78 43 e.prince@age-lb.com

10, rue Louis Pasteur 44 600 SAINT-NAZAIRE Tél 02 40 66 00 04 - Fax 02 40 66 00 06 f.feuillade@age-lb.com

420, route de la Janvrie - 8P n°1412 44 214 PORNIC cedex Tél 02 40 82 01 44 - Fax 02 40 82 59 88 contact@prieur-ge.fr

> ac dm

2, rue Marie Curie - CS 52411 44 124 VERTOU Cedex Tél 02 51 79 18 91

Dossier : 19.0921B	Pièce Nº:4
diffusion	





LEGENDE



Périmètre de l'opération

Zone d'implantation de la construction principale



Zone non-aedificandi : aménagement paysager obligatoire sur les espaces privatifs (à charge acquéreur - se référer à l'article 11 du règlement)



Zone non-aedificandi : conservation obligatoire des écoulements EP existants en l'état



Emplacement imposé de l'accès au lot et des parkings non-clos (espace privatif non-clos 5mx5m mini)



Emplacement indicatif de l'accès au lot et des parkings non-clos (espace privatif non-clos 5mx5m mini) - Glissement possible sur la distance fléchée

Marges de recul

DI

3.00 m minimum par rapport à la limite ou l'alignement

D2

Au moins égale à la moitié de la hauteur de la construction prise à l'égout du toit avec un minimum de 3.00 m



Accroche obligatoire de la construction principale en limite séparative



Place de stationnement visiteur

Aire de présentation des ordures ménagères



Talus et fossé existants à conserver

41.50

Courbes de niveaux du terrain naturel

41.65

Points de niveau du terrain naturel avant travaux



Point de niveau projeté de la voirie

Espaces verts



Arbre à planter (position indicative)



Arbre existant à conserver dans la mesure du possible



Echelle 1/500_°

Dressé le : Nov. 2019

DOSSIER - nº 19.0921B